

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 janvier 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée
ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

**Lettres identiques datées du 10 janvier 2014, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Alors que nous espérons ardemment que la nouvelle année apporterait aux Israéliens et aux Palestiniens la paix tant attendue, Israël a continué de se livrer à des pratiques illégales et irresponsables qui renforcent la méfiance vis-à-vis de ses intentions et le scepticisme quant à sa volonté de parvenir à la paix et compromettent encore un peu plus les chances de concrétiser la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Tandis que des efforts intenses sont déployés pour instaurer la paix, Israël, Puissance occupante, s'obstine à mener une campagne irresponsable d'implantation de colonies de peuplement sur tout le territoire de l'État occupé de Palestine, en violation flagrante du droit international et en contradiction totale avec les objectifs des négociations, à savoir mettre un terme à l'occupation par Israël du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, qui dure depuis 1967, réaliser l'indépendance de l'État palestinien et parvenir à un règlement juste de toutes les grandes questions encore en suspens, afin que l'État de Palestine et l'État d'Israël puissent coexister, dans la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, le Gouvernement israélien a annoncé son intention de construire plus de 1 400 nouveaux logements dans des colonies se trouvant à Jérusalem-Est occupée et dans d'autres zones du Territoire palestinien occupé. Il entend notamment construire 600 logements supplémentaires dans l'implantation illégale de Ramat Shlomo, exécuter des projets de construction dans la zone de Gush Etzion, au sud de Jérusalem, ce qui fragiliserait encore davantage le lien historique entre la ville et la région de Bethléem, et agrandir la vaste colonie d'Ariel, qui empiète d'une vingtaine de kilomètres sur la Cisjordanie.



Ces actes illégaux et provocateurs sapent l'action menée à l'échelle internationale et régionale pour faciliter et faire progresser les négociations entre les parties, y compris les efforts inlassables du Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, et font perdre à celles-ci tout leur sens. Même les Israéliens qui sont témoins de ces actes criminels soulignent leur effet destructeur et le message de malveillance que le Gouvernement israélien envoie par leur intermédiaire. L'organisation non gouvernementale israélienne baptisée « La paix maintenant », qui surveille les activités d'implantation de colonies, a publié aujourd'hui une déclaration dans laquelle elle a indiqué que « ces mesures montrent que ce gouvernement ne prend pas le processus au sérieux et ne fait que jeter de la poudre aux yeux du public israélien, des dirigeants palestiniens, du Secrétaire d'État des États-Unis et de la communauté internationale ».

Il est grand temps que tous les membres concernés de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, opposent aux décisions méprisantes d'Israël une action ferme et sans équivoque, fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, qui soulignent le caractère illégal de toutes activités d'implantation de colonies de ce genre, et sur le consensus international concernant la solution prévoyant deux États. Il faut adresser à Israël un message clair, à savoir que ses activités d'implantation de colonies de peuplement sont illégales et doivent cesser, que la poursuite de ces actes illicites ne sera pas sans conséquence, et qu'il sera tenu responsable si ses actes finissent par faire échouer les efforts de paix et la solution des deux États.

La présente lettre fait suite aux 481 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 30 décembre 2013 (A/ES-10/611-S/2013/782), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**